

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL887

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

à l'alinéa 26, après le mot : « arrêté », insérer les mots : « de fusion ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.